

S.31.01 - Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.7.0

Observations générales:

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

Ce modèle doit être complété par les entreprises d'assurance et de réassurance lorsqu'un montant recouvrable est comptabilisé en ce qui concerne le réassureur (même si tous les contrats avec ce réassureur ont été clôturés) et dont le réassureur réduit les provisions techniques brutes à la fin de l'année de déclaration.

Le modèle vise à recueillir des informations sur les réassureurs et non sur chacun des traités. Toutes les provisions techniques cédées, y compris celles au titre de la réassurance finite (telle que définie dans S.30.03, colonne C0060), doivent être déclarées. Cela signifie également que si un véhicule de titrisation ou un syndicat de Lloyd's agit en qualité de réassureur, le véhicule ou le syndicat doit être indiqué.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0040	Code réassureur	Code d'identification du réassureur, par ordre de priorité suivant: —Identifiant d'entité juridique (LEI); —Code spécifique attribué par l'entreprise.
C0050	Type de code Réassureur	Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code réassureur». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - LEI 2 - Code spécifique
C0060	Montants recouvrables au titre de la réassurance - provisions pour primes en non-vie, y compris en santé non-SLT	Le montant de la part du réassureur dans les montants recouvrables au titre de la réassurance (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) avant ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie dans la meilleure estimation des provisions pour primes calculées comme la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs entrants et sortants.
C0070	Montants recouvrables au titre de la réassurance - provisions pour sinistres en non-vie, y compris en santé non-SLT	Le montant de la part du réassureur dans les montants recouvrables au titre de la réassurance (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) avant ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie dans la meilleure estimation des provisions pour sinistres.
C0080	Montants recouvrables au titre de la réassurance - provisions techniques en vie, y compris en santé SLT	Le montant de la part du réassureur dans les montants recouvrables au titre de la réassurance (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) avant ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie dans la meilleure estimation des provisions techniques.
C0090	Ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	Par réassureur, l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie. Cet ajustement est calculé séparément et conformément au règlement (UE) no 2015/35. Cette valeur doit être déclarée en tant que valeur négative.
C0100	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Total montants recouvrables au titre de la réassurance	Le résultat des provisions techniques cédées (provisions pour sinistres + provisions pour primes + provisions techniques non-vie calculées comme un tout et vie hors santé), y compris l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie.

C0110	Éléments à recevoir nets	Les montants en souffrance résultant: des sinistres payés par l'assureur mais non encore remboursés par le réassureur, augmentés des commissions à payer par le réassureur et des autres éléments à recevoir, diminués des dettes à l'égard du réassureur. Les dépôts en espèces sont exclus; ils doivent être considérés comme des garanties reçues.
C0120	Actifs remis en nantissement par le réassureur	Montant des actifs remis en nantissement par le réassureur pour atténuer son risque de contrepartie.
C0130	Garanties financières	Montant des garanties reçues par l'entreprise de la part du réassureur pour garantir le paiement des dettes dues par l'entreprise (y compris lettres de crédit et facilités d'emprunt garanties et non tirées).
C0140	Dépôt en espèces	Montant des dépôts en espèces reçus des réassureurs par l'entreprise.
C0150	Total garanties reçues	Montant total des différents types de garanties. Correspond à la somme des montants déclarés en C0120, C0130, et C0140.
Informations sur les réassureurs		
C0160	Code réassureur	Code d'identification du réassureur, par ordre de priorité suivant: — Identifiant d'entité juridique (LEI); — Code spécifique attribué par l'entreprise.
C0170	Type de code réassureur	Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code réassureur». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - LEI 2 - Code spécifique
C0180	Nom juridique du réassureur	Nom juridique du réassureur auquel le risque de souscription a été transféré. Le nom officiel du réassureur auquel a été transféré le risque est celui figurant sur le contrat de réassurance. Il n'est pas permis d'indiquer le nom d'un courtier de réassurance ni un nom général ou incomplet, les réassureurs internationaux ayant différentes entreprises exploitantes pouvant être situées dans différents pays. Dans le cas d'un pool de réassurance, le nom du pool (ou celui de son administrateur) ne peut être utilisé que si le pool est une personne morale.
C0190	Type de réassureur	Type de réassureur auquel le risque de souscription a été transféré. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - Assureur vie direct 2 - Assureur non-vie direct 3 - Assureur multibranches direct 4 - Entreprise d'assurance captive 5 - Réassureur interne (entreprise d'assurance dont la vocation principale est d'accepter des risques de la part des autres entreprises d'assurance du groupe) 6 - Réassureur externe (entreprise d'assurance qui accepte des risques de la part d'entreprises autres que les autres entreprises d'assurance du groupe) 7 - Entreprise de réassurance captive 8 - Véhicule de titrisation 9 - Entité de pool (à laquelle participent plusieurs entreprises d'assurance ou de réassurance) 10 - Pool d'état
C0200	Pays de résidence	Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays dans lequel le réassureur est juridiquement autorisé ou agréé.

C0210	Évaluation externe par un OEEC désigné	<p>L'évaluation actuelle prise en compte par l'entreprise.</p> <p>Si l'évaluation n'est pas disponible, l'élément est laissé vide.</p> <p>Ne s'applique pas aux réassureurs pour lesquels une entreprise appliquant un modèle interne utilise des notations internes. Lorsqu'une telle entreprise n'utilise pas de notations internes, elle doit déclarer une valeur pour cet élément.</p>
C0220	OEEC désigné	<p>Identifier l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) qui attribue la notation externe en C0210, dans la liste fermée ci-après. En cas de notations émises par des filiales de l'OEEC, veuillez indiquer l'OEEC mère [par référence à la liste de l'AEMF des agences de notation de crédit enregistrées ou certifiées conformément au règlement (CE) no 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit].</p>
C0230	Échelon de qualité de crédit	<p>L'échelon de qualité de crédit attribué au réassureur. L'échelon de qualité de crédit doit en particulier tenir compte de tout réajustement de la qualité du crédit effectué en interne par les entreprises qui appliquent la formule standard.</p> <p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>0 - Échelon 0 de qualité de crédit 1 - Échelon 1 de qualité de crédit 2 - Échelon 2 de qualité de crédit 3 - Échelon 3 de qualité de crédit 4 - Échelon 4 de qualité de crédit 5 - Échelon 5 de qualité de crédit 6 - Échelon 6 de qualité de crédit 9 - Pas de notation disponible</p>
C0240	Notation interne	<p>Notation interne du réassureur pour les entreprises qui appliquent un modèle interne, dans la mesure où elles utilisent des notations internes dans leur modèle interne. Dans le cas d'une entreprise appliquant un modèle interne, mais n'utilisant que des notations externes, ne rien déclarer pour cet élément.</p>